

Un armurier inculpé d'homicide volontaire : □menacé, il a tué son agresseur, □suspect d'assassinat □

écrit par Jacques Martinez | 1 février 2024



Le troisième suspect du braquage mortel de l'armurerie d'Eslettes s'est rendu à la gendarmerie. Il a été placé en détention provisoire. (©VL/76actu)



Le troisième suspect du braquage mortel de l'armurerie d'Eslettes s'est rendu à la gendarmerie. Il a été placé en détention provisoire. (©VL/76actu)

Pourquoi ce « fait divers » n'a-t-il pas fait la une ? Alors qu'un armurier à Eslettes près de Rouen, en se défendant, a tué un de ses agresseurs, qui, cerise sur le gâteau si j'ose dire, était « suspect » dans l'assassinat, un mois avant, à Valenton, dans le Val-de-Marne, d'un ado, le malheureux Bryan, ayant mis en vente son jogging...

Ce silence (en raison de l'origine des agresseurs ??? Je ne sais puisque j'ignore tout de leurs identités)

me pousse à vous parler de cette affaire qui tourne au plus mal pour une victime s'étant défendue ! Agressé par trois jeunes hommes armés de fusils à pompes criant « *On va te buter !* », l'employé d'une armurerie tire et tue l'un d'eux !

Mais, pour l'injustice, ce n'est pas de la légitime défense ! Il a droit à une inculpation maximum : tout simplement « homicide volontaire » !

Et comme il a eu la mauvaise idée de poursuivre ses

agresseurs et d'en blesser un, il a bénéficié d'un supplément à savoir « violences volontaires avec arme » ! « Merci Monsieur le Juge » dont, bien évidemment, on ignore l'identité. Le troisième agresseur a pu s'enfuir. Il s'est rendu une semaine après.

Mais surtout, on a appris que celui qui a été tué, victime, le malheureux désabusé, de son « oisiveté », dirait Macron, était déjà recherché en tant qu'un des agresseurs (bien évidemment « présumé innocent ») dans le drame d'un gamin de 17 ans qui, le 8 décembre dernier, avait été mortellement poignardé en rencontrant des jeunes -qui disaient vouloir acheter son jogging- à Valenton (Val-de-Marne).

Pour ce drame de Valenton, un suspect du même âge a été arrêté et écroué pour assassinat. Mais d'autres jeunes étaient recherchés et, parmi eux, celui qui, précisément, a été tué par l'employé de l'armurerie d'Eslettes (Seine-Maritime). □ Surprenante « coïncidence » : lors de l'assassinat de Bryan dans le Val-de-Marne et lors de l'attaque à main armée de l'armurerie en Seine-Maritime, ce sont curieusement, dans les deux cas, « trois jeunes » qui sont suspectés et, bien évidemment... « présumés innocents » !

Pourquoi est-ce que je parle de cet armurier alors que cette affaire remonte au 9 janvier ? Tout simplement parce que je n'ai entendu ou lu cette affaire de légitime défense nulle part, ni sur une chaîne TV ou un journal mais il semble que, entre autres, des journaux tels que Ouest-France en ont parlé ainsi qu'un site de défense des citoyens (voir l'ENCADRÉ ci-dessous).

Mais comme cela n'a pas fait les gros titres de radios ou télés, je souhaite alerter, à mon échelon, une frange de la population française afin que cet armurier reçoive nos encouragements alors qu'il est sous contrôle judiciaire mais, surtout, sous la plus importante des inculpations : « homicide volontaire » ! À croire que le juge d'instruction eût préféré que les agresseurs s'en sortent... Oh, s'ils

avaient tué l'armurier comme « d'autres », à Valenton, ont tué le regretté Bryan...

Des tueurs qui, de ce fait, seraient toujours en fuite après, en outre, avoir volé des armes ! Armes avec lesquelles, pourquoi pas, ils auraient pu, eux, volontairement, tuer n'importe qui, leurs victimes lors d'une autre agression ou les policiers ou gendarmes venus au secours de ces victimes ?

Comment s'est passée l'agression près de Rouen ?

Le 9 janvier, en pleine matinée, à 11 heures, dans une zone commerciale rurale des plus modestes et des plus calmes, soudain, dans l'armurerie où ne se trouvent que le gérant et un de ses employés, 3 jeunes hommes surgissent lourdement armés...

-« ... d'au moins 2 fusils à pompe », précisera même le Procureur de la République-

□Ce ne sont pas, selon l'enquête, des perdreaux de l'année en matière de banditisme ! Le drame de Valenton (dont ils sont, c'est évident, « présumés innocents ») avec l'ado qui a été poignardé mortellement lors d'une banale vente de jogging, le prouve.

L'un des agresseurs des armuriers est même allé jusqu'à menacer l'employé en n'hésitant pas à diriger vers lui le canon de son fusil à pompe ! Le juge qui a inculpé la victime n'a certainement jamais été dans une telle situation : je ne le lui souhaite pas, mais que fera-t-il, lui, s'il se trouve dans une situation aussi dangereuse ! Soit il pensera à sa famille, soit il priera que son agresseur ne tire pas tout en -peut-être comme cela pourrait m'arriver si je me retrouvais dans une telle situation- ...se faire dessus ! L'employé, lui, n'a pas hésité. Il n'avait pas une heure, ni une minute, ni même une seconde pour sauver sa vie ! En une fraction de seconde, comme il a dû l'expliquer lors de sa garde-à-vue et au juge que ses explications de victime n'ont pas touché ! Ah mais ! Certains juges savent rester

impassibles face à une victime qui entend prétendre se défendre elle-même pour préserver sa vie : il eût certainement préféré que cet employé demande poliment à son agresseur la permission d'appeler la police afin que tous deux attendent une bonne demi-heure l'arrivée des secours, en priant l'agresseur de bien vouloir patienter en baissant si possible son fusil à pompe.

Mais voilà, l'employé a, aux yeux de l'ajustice, une mauvaise voire « criminelle » réaction : serait-il -a dû penser le juge- « un fou de la gâchette » ?

□L'employé a, en effet, eu la « mauvaise » réaction pour l'ajustice qui a dû lui rappeler qu'« il est interdit de se faire justice soi-même » même si on est manifestement dans un cas de légitime défense !

L'employé a donc eu la « mauvaise » idée de s'emparer de son arme de poing et, avant que son agresseur puisse réagir tant il a dû être surpris □(un agressé qui se défend devant un fusil à pompe, ce jeune imprudent ne pensait pas devoir y faire face !) l'employé tire sur le jeune homme menaçant sa vie !

Avant même son jeune agresseur, certainement quelque peu atterré par cette réaction inattendue de sa victime, l'employé abat son agresseur, de deux balles, l'une dans l'abdomen et l'autre en pleine tête !

Les deux autres, ne demandant pas leur reste, prennent la fuite.

Et l'employé commet, si l'on en croit l'ajustice, une seconde erreur : au lieu de porter secours à celui sur lequel il vient de tirer, il poursuit...

-« le fou ! » a dû se dire le juge-

...les deux autres agresseurs et en blesse un ! D'où la gentillesse du juge de lui ajouter une inculpation pour « violences volontaires avec arme » !

Et si les Français qui, comme moi, trouveront scandaleuses

ces inculpations alors que, semble-t-il, la légitime défense est flagrante... Oui, si ces Français n'apportent pas leur soutien à cet employé, celui-ci risque le maximum si cela va jusqu'à un procès en Assises ! Surtout si les magistrats qui dirigeront ce procès sont du même avis que le juge d'instruction.

□Imaginez, en outre, la vie de cet homme, s'il doit aller en détention : il sera alors à la merci de tous les autres truands et délinquants « copains » de son agresseur !

Ce matin du 9 janvier, Jérôme* avait quitté sa maison pour aller au travail. C'était un matin comme tous les autres.

Il est moniteur de tir et depuis quelques mois, il est employé dans une armurerie près de Rouen. Mais, cette journée a basculé à 11 heures. 3 malfrats lourdement armés entrent alors dans son commerce. Lorsqu'il est menacé de mort et visé à bout portant avec un fusil à pompe, Jérôme a eu des réflexes extraordinaires. Il saute sur le côté du comptoir et tire sur le premier braqueur, qui décède sur place. Dans la mêlée, Jérôme parvient à toucher un deuxième braqueur à la jambe. Et le troisième fuit ! C'est un miracle que les 2 employés de l'armurerie s'en sortent indemnes !!

Face à des criminels endurcis et violents, son comportement a été exemplaire :

- Il a tiré pour protéger sa vie et celle de son collègue ;
- Il a immédiatement appelé les secours une fois le danger écarté ;
- Il s'est laissé emmener par la police sans opposer la moindre résistance.

Mais aujourd'hui, Jérôme est tout simplement traité comme un criminel :

- Il a été placé en garde à vue ;
- Il a ensuite été mis en examen pour meurtre et violences volontaires ;
- Enfin, il a été placé sous contrôle judiciaire !

Quelques jours après le lancement de cette pétition, le téléphone de l'IPJ a retenti. Au bout du fil, la voix se présente :

“ Bonjour, je suis Maître XXX, l'avocat de l'armurier de Rouen”

Immédiatement, mon esprit s'active !

“ Mon client est d'abord très touché par la pétition de soutien.”

Son avocat insiste sur ce point, la pétition de soutien lui a fait très chaud au cœur, car par ailleurs, sa situation est très compliquée...

Les choses se sont en effet passées très vite.

En 24 heures, Jérôme* est passé d'un salarié tout à fait normal, à un potentiel “meurtrier” selon la justice...

Sa vie s'est effondrée depuis que la justice a ordonné un “ contrôle judiciaire”.

Un contrôle judiciaire est un moyen pour la Justice de contrôler un potentiel suspect. Les conditions peuvent être variables :

- interdiction de se rendre dans certains lieux ;
- de communiquer avec certaines personnes ;
- ou obligation de “pointer” au commissariat.

Mais pour Jérôme, le contrôle judiciaire lui interdit de se rendre dans l'armurerie. Ce qui peut paraître normal sauf que...

C'est son lieu de travail !! Jérôme ne peut donc plus travailler et, selon son avocat, il ne perçoit plus de salaire !

Cette situation est complètement inique !!

Enfin, l'avocat de Jérôme m'a demandé de vous dire une chose : Jérôme n'a rien à redire contre sa garde à vue (celle qui ne durait que 24h) qu'il estime “ nécessaire” afin de “ démontrer qu'il était bien en état de légitime défense”.

Il a ajouté que la gendarmerie avait été très compréhensive à son égard.

C'est le contrôle judiciaire qui chamboule sa vie...

Tout ce qu'il espère maintenant, c'est que la Justice... soit juste.

Le comportement de Jérôme est exemplaire. Je suis très admiratif.

A-t-on déjà vu un criminel dire à des policiers : “mettez-moi en garde à vue pour que vous puissiez mieux enquêter” ?

Mais je crains que cet armurier n'idéalise trop la Justice. Il n'a pas vu ce que j'ai vu.

Il n'a pas vu les centaines de victimes venues témoigner auprès de l'Institut pour la Justice...

Il n'a pas entendu parler de Noël Basset, ce restaurateur de la Creuse qui a tiré sur un cambrioleur et a été condamné à 5 ans de prison avec

sursis !

Ou de Jean-Louis Leroux, agriculteur de la Marne qui a tiré sur des voleurs de carburant et qui a interdiction de retourner dans sa ferme depuis 4 ans !!

Jérôme va au devant de graves ennuis...

(Résistance républicaine ne relaie aucune pétition partant du principe qu'elles ne servent à rien d'autre qu'à taper les lecteurs et ne servent aucunement pour les causes qu'elles prétendent défendre. C'est pourquoi la fin du message de l'Institut pour la justice est oblitérée. Désolée. Christine Tasin)

SOURCE : *Institut pour la Justice*

=====

JACQUES MARTINEZ, journaliste, ancien Chef d'infos de RTL (1967-2001), l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...